



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GUA

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril à seize heures trente minutes**, le conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BROUHARD, président.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire – Madame PREVOST Béatrice – Madame JOUANNET Ghislaine – Madame MURARO Michèle – Madame MICHAUD-LAUTURE Corinne – Madame BERUSSEAU Evelyne – Madame BROUHARD Chantal – Madame Aline BIBILY

Excusée : Madame Béatrice ORTEGA a donné pouvoir à Madame PREVOST

Nombre de membre en exercice : 9  
Nombre de présents : 8  
Nombre de votants : 9

A été nommée secrétaire de séance Madame MURARO.

### 2025\_04\_05 Charte de la Commission Locale de Concertation

M. le président rappelle que les différents acteurs de l'action sociale ont souhaité ensemble remettre sur le territoire du canton de Marennes une Commission Locale de Concertation (CLC), une fois par mois tous les 4ème mardis après-midi. Cette commission est une instance d'attribution financière collégiale en faveur des publics démunis. De plus, elle vise à suppléer une demande budgétaire ou matériels auprès des associations caritatives du territoire (croix rouge, secours catholique, entraide protestante. Elle est composée d'acteurs de l'action sociale (travailleurs sociaux, intervenants CCAS, élus, bénévoles...).

Il donne lecture de la charte et invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

**APPROUVE** La charte de la Commission Locale de Concertation

Le Gua, le 05/05/2025

La secrétaire de séance,

Michèle MURARO

Le Président,

Patrice BROUHARD



REÇU

13 JUIN 2025

S/P ROCHEFORT

Certifiée exécutoire par le Président, compte-tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication le 14/05/25